



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES
POPULATIONS

4 avenue du Rose Poirier
BP 61029
88050 EPINAL CEDEX 09

Jeunesse, éducation populaire, Vie associative

Appel à projets

Les orientations pour l'année 2011

- ✓ Encourager et aider la mise en œuvre d'un projet éducatif sur des territoires non couverts, en s'appuyant notamment sur les fédérations d'éducation populaire et le tissu associatif.
- ✓ Prendre en compte le public des 11-15 ans pour lequel les propositions éducatives sont sans doute aujourd'hui les moins bien structurées.
- ✓ Enrichir l'offre éducative, en permettant aux jeunes d'intervenir dans l'élaboration et la réalisation de projets.
- ✓ Soutenir les politiques partenariales et territoriales.
- ✓ Accompagner des projets innovants sur les territoires et notamment autour de l'éducation à l'environnement et du développement durable.

Les axes prioritaires

1- Le soutien au développement de la vie associative

- Fonds Régional de Développement de la Vie Associative (FRDVA) :

Aides accordées pour des actions de formations afin de permettre aux bénévoles associatifs d'acquérir des compétences nouvelles et les mettre au service de l'association. Les formations doivent être tournées vers la conduite du projet associatif. Les dossiers de demande d'aide sont à solliciter auprès de :

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale de Lorraine
4 rue Bénit - C.S. n°10011 - 54 035 NANCY CEDEX
Alain KREPPER (03.83.17.36.65) - Mél : alain.krepper@drjscs.gouv.fr

- Année Européenne du Bénévolat et du volontariat :

L'année 2011 a été désignée « année européenne du bénévolat et du volontariat » avec pour objectif de développer l'engagement, mieux le valoriser et le reconnaître. Dans ce cadre, les projets associatifs concourant à ces objectifs peuvent être labélisés et soutenus par l'Etat. Pour plus d'informations, consulter le site <http://www.associations.gouv.fr>.

2- Le soutien aux politiques territoriales

Seront soutenus prioritairement les projets collectifs structurants à caractère éducatif développés en partenariat avec les collectivités et les associations locales dans les zones rurales enclavées et dans les zones urbaines sensibles.

Les projets déposés devront obligatoirement comporter un volet de diagnostic territorial. Ils devront rechercher la complémentarité avec les actions éducatives conduites hors temps scolaire par les collectivités, les organismes sociaux (CAF, MSA) et les services des autres ministères (Éducation, Culture et Ville). A cette fin, les mouvements d'éducation populaire seront des partenaires privilégiés.

3- Le soutien à l'autonomie des jeunes

L'Etat souhaite favoriser l'autonomie des jeunes en facilitant notamment leur accès à une information adaptée, à la mobilité et à des loisirs de qualité en particulier dans le cadre des accueils collectifs.

Par ailleurs, le programme « Envie d'Agir », décliné à l'échelon départemental, s'inscrit dans une démarche globale d'aide et de valorisation de l'engagement et de l'initiative des jeunes soutenus par des structures locales. Pour toute information complémentaire et téléchargement des documents, voir le site <http://www.associations-vosges.org> – Rubrique « Jeunes », puis menu « Dispositifs » et « Projet Envie d'agir 88 ».

Appel à projets

⇒ Les projets avec les demandes d'aides doivent être formulés sur le « Dossier de demande de subvention » (CERFA) disponible à la DDSCPP des Vosges ou téléchargeable sur le site « Associations Vosges » : <http://www.associations-vosges.org> – Rubrique « Partenaires institutionnels », puis menu « Subventions » et « Soutien aux projets ».

⇒ Les structures éligibles sont les associations Jeunesse Education Populaire agréées, en cours d'agrément ou de renouvellement d'agrément, les collectivités territoriales et les EPCI, les établissements publics.

⇒ Les dépenses d'investissement sont exclues.

⇒ Date limite de dépôt des dossiers : **30 avril 2011**

⇒ Adresse d'envoi des dossiers : DDCSPP des Vosges 4, avenue du Rose Poirier
BP 61029 - 88050 EPINAL Cedex 09

Contacts

Suivi administratif : Zvonka POURCHER 03.29.68.48.47